

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Global Green Bond Opportunities

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Global Green Bond Opportunities - Action PVC EUR, compartiment de LAZARD FUNDS
Code ISIN :	FR001400BVR7
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	11/02/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée du Compartiment est de 99 ans à compter du 30/09/2022 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence à l'indice €STR Capitalisé + 1,90%, tout en favorisant la transition écologique et énergétique à travers l'investissement dans les obligations vertes. L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Le Compartiment poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Le Compartiment vise à atteindre une performance annuelle nette de frais supérieure à l'indicateur de référence, par une gestion dynamique du risque de taux, du risque de crédit et du risque de change, en investissant sur des obligations d'entreprises, d'entités publiques, d'Etat ou supra-nationale émises pour financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Le compartiment investit dans des obligations à caractère durable, avec un minimum de 90% en obligations vertes, qui sont destinées à financer la transition écologique et énergétique. Les obligations vertes doivent respecter les principes définis par les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA). Il peut être diversifié jusqu'à 10% sur des obligations émises par des émetteurs dont l'activité économique est jugée comme durable au sens du Règlement SFDR, sur des obligations de type Social Bond ayant pour objectif de financer des projets socialement durables et visant à procurer des bénéfices sociaux conséquents et/ou sur des obligations de type Sustainability Bond dont les fonds sont exclusivement utilisés pour des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations de type Social Bond doivent respecter les quatre principes définis par les Social Bond Principles (SBP) de l'ICMA. Les obligations de type Sustainability Bond doivent suivre les principes des GBP et des SBP, respectivement pertinent pour les projets environnementaux et sociaux conformément aux Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'ICMA. Les GBP, SBG, SBP constituent un ensemble de cadres dont les principes sont les suivants : 1/ l'utilisation des fonds, 2/ le processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ la gestion des fonds et 4/ le reporting. Les pourcentages s'entendent hors liquidités et OPC monétaires. La sensibilité sera gérée dynamiquement dans une fourchette de -3 à +12.

Le portefeuille est composé :

- d'obligations vertes : 90% minimum
- à hauteur de 100% maximum de l'actif net en obligations et titres de créances négociables libellés en Euro et/ou en toute devise,
- à hauteur de 60% maximum de l'actif net en obligations et titres de créances libellés dans d'autres devises que l'Euro et le Dollar.
- à hauteur de 30% maximum d'obligations spéculative/high yield ayant une notation minimale de B-/B3 par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion
- à hauteur de 50% maximum de l'actif net en dettes subordonnées perpétuelles dont 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles contingentes "Cocos Bonds" ;
- à hauteur de 5% maximum de l'actif net en actions ordinaires issues de restructuration de dettes, de toutes tailles de capitalisations (grandes capitalisations boursières de plus de 10 milliards d'euros, moyennes capitalisations boursières comprises entre 5 et 10 milliards d'euros et petites capitalisations boursières comprises entre 0 et 5 milliards d'euros), et sans zone géographique prépondérante. Le gérant fera ses meilleurs efforts pour céder les actions reçues dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans une période inférieure à 3 ans, dans l'intérêt des actionnaires ;
- titres de créances et instruments monétaires émis par des entités publiques ou privées, notés au moins BBB- ;
- à hauteur de 10% maximum de l'actif net en OPCVM, FIA français ou étrangers, respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier dont la classification est monétaire, monétaire court terme ou obligataire. Tous les OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

L'exposition nette aux devises autre que l'euro pourra atteindre 10% de l'actif net.

Le Compartiment peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, du change à terme et des dérivés de crédit, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net. Le portefeuille est exposé aux risques de taux, de change, de crédit et de volatilité, dans une enveloppe de risque fixée par une VaR absolue. Le niveau de la VaR sera inférieur à 15% et le levier n'excédera pas 400% brut. La couverture sera discrétionnaire.

Le Compartiment peut investir à hauteur de 100% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

L'analyse ESG des obligations vertes repose sur des outils d'analyse interne propre à chaque émission s'articulant autour de trois piliers : 1/ Le profil ESG et la stratégie environnementale de l'émetteur, 2/ Le respect des bonnes pratiques définies par les GBP de l'ICMA, 3/ L'opinion fournie par la revue externe d'un tiers indépendant (Second Party Opinion, SPO). L'analyse ESG des obligations de type Social Bond et Sustainability Bond telles que définies par les Social Bond Principles (SBP) et les Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'International Capital Market Association (ICMA) repose sur les mêmes outils d'analyse interne que les obligations vertes. Le compartiment est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Économie et des Finances français. La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

L'analyste-gérant applique les approches suivantes au sein du Compartiment :

- une approche best-in-universe qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité ;
- une approche en "amélioration de note" : la notation ESG doit être supérieure à celle d'un indice composite composé de 90% ICE BofA Green Bond (GREN) + 10% ICE BofA Euro High Yield Index (HE00) après élimination des 25% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2025 et des 30% des valeurs les moins bien notées à partir du 01/01/2026

La stratégie extra-financière peut comporter des risques et des limites méthodologiques. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section risque du prospectus mentionnant les principales limites méthodologiques liées aux investissements ESG telles que la qualité, la disponibilité et la comparabilité des données ESG.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance intermédiaire des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

Le Compartiment ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
3 ans

- Néant

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 250 €	5 770 €
	Rendement annuel moyen	-47,5%	-16,7%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 040 €	8 400 €
	Rendement annuel moyen	-19,6%	-5,6%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 420 €	12 050 €
	Rendement annuel moyen	4,2%	6,4%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 510 €	14 560 €
	Rendement annuel moyen	35,1%	13,3%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2017 - 31/10/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2015 - 28/02/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2016 - 31/12/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	257 €	411 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,6%	1,3% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,7% avant déduction des coûts et de 6,4% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	41 €
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (3 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Compartiment poursuit un objectif environnemental au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante <https://www.lazardfreresgestion.fr>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.